

Province de Québec
Ville de Saint-Basile, le 14 novembre 2016

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA
VILLE DE SAINT-BASILE, TENUE LE 14 novembre 2016, À 19H00, AU
20, RUE SAINT-GEORGES, SAINT-BASILE.**

SONT PRÉSENTS, Madame et Messieurs les conseillers :

Réjean Leclerc
Lise Julien
Denys Leclerc
Gino Gagnon
Yves Walsh

FORMANT QUORUM, sous la présidence de Monsieur le maire Jean Poirier

ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Paulin Leclerc, directeur général
Joanne Villeneuve, greffière

ABSENT : Claude Lefebvre

238-11-2016

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, Monsieur le maire déclare la présente séance ouverte à 19h00.

Sur la proposition de Monsieur Denys Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que la présente séance est légalement constituée.

Attendu que l'item " Varia " reste ouvert à tout nouveau sujet.

Adopté.

239-11-2016

PROCÈS-VERBAUX D'OCTOBRE 2016

Étant donné que chacun des membres du conseil ont reçu copie des procès-verbaux des séances susmentionnées dans les délais requis, Monsieur le maire demande s'il y a des commentaires aux procès-verbaux.

COMMENTAIRE

ADOPTION

Sur la proposition de Madame Lise Julien, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le procès-verbal de la séance régulière tenue le 11 octobre 2016 de la Ville de Saint-Basile est adopté tel que rédigé aux pages portant les numéros 2941 à 2952 comportant les résolutions #215-10-2016 à #233-10-2016 inclusivement.

Que le procès-verbal de la séance ajournée tenue le 25 octobre 2016 de la Ville de Saint-Basile est adopté tel que rédigé aux pages portant les numéros 2953 à 2954 comportant les résolutions #234-10-2016 à #237-10-2016 inclusivement.

Que le maire et la greffière sont autorisés à authentifier lesdits procès-verbaux.

Adopté.

240-11-2016

APPROBATION DES COMPTES

Sur la proposition de Monsieur Yves Walsh, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que la liste des chèques émis au rôle de paie, en paiement des salaires des employés, maire et conseillers de la Ville, portant les numéros 515551 à 515647 inclusivement, totalisant un montant de 55 487,28 \$ soit adoptée.

Que la liste des comptes à payer pour les chèques informatisés numéros 7783 à 7917 inclusivement, totalisant un montant de 140 976,57 \$ soit adoptée.

Que la liste des prélèvements numéro 3004 à 3021 au compte numéro 260050 de la Ville de Saint-Basile soit entérinée pour un montant de 41 209,98 \$.

Attendu qu'il est demandé au trésorier d'exiger que chacune des factures soit signée par le responsable de chacun des secteurs d'activités tel que décrété par le règlement numéro 12-2007.

Adopté.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, Joanne Villeneuve, trésorière de la Ville de Saint-Basile, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les dépenses décrites par la résolution 240-11-2016 au montant de 237 673,83 \$.

Joanne Villeneuve, trésorière

241-11-2016

TAXES MUNICIPALES - DÉFAUT DE PAIEMENT (N/D : 208-131)

Considérant que la trésorière, en vertu de l'article 511 de la Loi sur les Cités et Villes, a déposé un état de toutes les personnes endettées de la municipalité pour taxes municipales;

Considérant la politique, numéro 103-121-07 pour recouvrement des taxes municipales, que ce conseil a adoptée selon la résolution numéro 221-10-2016;

Sur la proposition de Monsieur Gino Gagnon, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile approuve lesdits états des personnes endettées envers la Ville pour taxes municipales en date du 31 octobre 2016.

Attendu que mandat est donné à la trésorière pour appliquer la politique 103-121-07 adoptée en vertu de la résolution numéro 221-10-2016.

Attendu que ce conseil autorise la trésorière à prendre entente avec les contribuables et/ou à procéder en recouvrement par la cour municipale si nécessaire dans les dossiers suivants :

#0081-74-9596 = 667,78 \$
#0380-57-7796 = 4 398,08 \$
#0580-25-5652 = 11 068,61 \$

Attendu que ce conseil juge les arrérages sur les comptes de taxes suivants doivent être annulés pour les motifs suivants :

#0887-03-4745 = 0,83 \$ - immeuble utilisé pour rue privée
#0786-50-7475 = 0,83 \$ - immeuble utilisé pour rue privée
#0379-48-1085 = 4,19 \$ - rén. Cadastrale – propriétaire inexistant
#0380-53-9434 = 4,19 \$ - rén. Cadastrale – propriétaire inexistant
#0380-54-6319 = 15,42 \$ - rén. Cadastrale – propriétaire inexistant
#0380-54-7399 = 0,84 \$ - rén. Cadastrale – propriétaire inexistant
#0380-55-0393 = 7,54 \$ - rén. Cadastrale – propriétaire inexistant
#0380-55-4573 = 6,70 \$ - rén. Cadastrale – propriétaire inexistant
#0380-64-3053 = 4,19 \$ - rén. Cadastrale – propriétaire inexistant
#0380-81-8593 = 1,68 \$ - rén. Cadastrale – propriétaire inexistant
#0687-67-8425 = 0,84 \$ - rén. Cadastrale – propriétaire inexistant
#0687-68-6712 = 0,84 \$ - rén. Cadastrale – propriétaire inexistant
#0787-28-1871 = 0,84 \$ - rén. Cadastrale – propriétaire inexistant
#9684-63-5417 = 0,83 \$ - rén. Cadastrale – propriétaire inexistant
#9981-71-9010 = 0,83 \$ - rén. Cadastrale – propriétaire inexistant

Adopté.

242-11-2016

AUTORISATION DE TRANSFERT BUDGÉTAIRE 2016 (N/D : 201-131)

Attendu que ce conseil a adopté le règlement numéro 12-2007, décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire, ainsi que la délégation des dépenses et contrats;

Attendu qu'il y a lieu de procéder à un virement budgétaire interactivité et/ou inter fonction;

Sur la proposition de Monsieur Réjean Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile a pris connaissance et autorise tous les transferts budgétaires préparés par le directeur général.

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile autorise la comptabilisation des transferts budgétaires en date du 14 novembre 2016.

Adopté.

243-11-2016

**DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS DE LA VILLE AU
30 SEPTEMBRE 2016 (N/D : 201-131)**

Attendu que le règlement 12-2007 décrète les règles de contrôle et de suivi budgétaire ainsi que de la délégation des dépenses et contrats;

Attendu que l'article 105.4 de la Loi sur les Cités et Villes oblige la trésorière à déposer deux états financiers: Le premier étant un état comparatif avec la même période de l'année précédente et le second compare la prévision des dépenses avec le budget;

Sur la proposition de Monsieur Denys Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile accepte le dépôt desdits états financiers au 30 septembre 2016.

Adopté.

244-11-2016

**Province de Québec
Ville de Saint-Basile
MRC de Portneuf**

AVIS DE MOTION

D'un règlement décrétant les taux de taxes, tarifs et compensations pour l'exercice 2017. (N/D : 204-000)

Je, soussigné, Réjean Leclerc, conseiller donne avis par les présentes, qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance, un règlement décrétant les taux variés de taxation foncière, ainsi que tout tarif ou compensation exigé pour les autres services municipaux de l'exercice financier 2017, tels qu'aqueduc, égout, éclairage, vidange...

Et j'ai signé :

Réjean Leclerc, conseiller

PÉRIODE DE QUESTION

Deux groupes de citoyens étaient présents afin de faire un suivi sur leur dossier respectif. Les dossiers concernent l'affichage autorisant la circulation en VTT sur le rang Sainte-Anne dans le secteur de la route Côte Lavallée et le sciage de bordure de rue sur la rue Germain.

245-11-2016

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE
CARREFOUR FM PORTNEUF (N/D : 102-102)**

Considérant la demande d'aide financière du Carrefour FM de Portneuf qui dispense des services de qualité aux familles en difficulté;

Su la proposition de Monsieur Yves Walsh, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile fasse un don de 150 \$ en vue d'aider le Carrefour FM Portneuf à soutenir les ménages en difficulté et de continuer à offrir de bons services de soutien à ces derniers.

Adopté.

246-11-2016

RRGMRP- BUDGET 2017 (N/D : 706-105)

Attendu que la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP) a transmis une copie du budget 2017 et un rapport;

Attendu que la Ville de Saint-Basile produit 3,4824 % des déchets de la Régie;

Attendu que le budget de la RRGMRP est sommairement décrit comme suit:

Revenus

Quote-part des municipalités	6 580 468 \$
Autres revenus	1 310 500 \$
Subvention	2 580 638 \$

Total : 10 471 606 \$

Dépenses

Administration générale	463 400 \$
Matières résiduelles – déchets domestiques	1 897 000 \$
Élimination	2 307 600 \$
Matières recyclables – cueillette et transport	1 103 000 \$
Matières recyclables – traitement	507 000 \$
Boues fosses sept. – cueillette et transport	608 000 \$
Boues fosses sept. – traitement	202 450 \$
Matières organiques – cueillette et transport	830 765 \$
Matières organiques – traitement	338 700 \$
Autres	421 270 \$
Frais de financement	999 302 \$
Dépenses d'investissement	1 138 000 \$

Total : 10 816 487 \$ (344 881 \$)

Affectation de surplus 344 881 \$

0 \$

Attendu que tout budget et/ou règlement d'emprunt de la Régie doit être adopté par les municipalités participantes à la nouvelle Régie conformément aux articles 468.34 et 468.38 de la Loi sur les Cités et Villes;

Sur la proposition de Monsieur Réjean Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile accepte le budget 2017 de la Régie Régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf tel que présenté, prévoyant une quote-part municipale de 204 973,19 \$.

Adopté.

247-11-2016

**NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ
CONSULTATIF D'URBANISME (N/D : 102-111)**

Attendu le règlement d'urbanisme numéro 12-2012, constituant le comité consultatif d'urbanisme;

Attendu que les mandats des sièges impairs se terminent le 31 décembre 2016;

Attendu que Madame Hélène Mc Hugh et Madame Sonia Leclerc consentent à poursuivre leur mandat;

Sur la proposition de Monsieur Gino Gagnon, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile décrète la nomination des personnes suivantes comme membres du Comité Consultatif d'Urbanisme pour les mandats suivants:

Siège #5 :	M. Yves Walsh	Conseiller
Siège #4 :	M. Sébastien Frenette	Résident
Siège #3 :	Mme Hélène Mc Hugh	Résidente
Siège #2 :	M. Gino Gagnon	Conseiller
Siège #1 :	Mme Sonia Leclerc	Résidente

Attendu que le mandat des sièges pairs se termine le 31 décembre 2017, tandis que ceux des sièges impairs se termine le 31 décembre 2018.

Attendu que Monsieur Bruno Boivin, inspecteur en bâtiment, est le secrétaire du C.C.U.

Adopté.

248-11-2016

CONTRIBUTION AU CENTRE NATURE POUR 2016 (N/D : 114-508)

Attendu que le Centre nature a besoin d'une avance pour débiter sa saison;

Sur la proposition de Madame Lise Julien, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile a autorisé un versement au montant de 10 000 \$, à Centre nature, comme avance sur le budget 2017.

Adopté.

249-11-2016

RANG SAINT-GEORGES (#1605) – SUBVENTION PROGRAMME DE RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – VOLET – ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL (N/D : 208-150)

Attendu qu'en date du 11 janvier 2016, le conseil municipal a adressé une demande, dans le cadre du programme de réhabilitation du réseau routier local – volet – accélération des investissements sur le réseau routier local, au ministre des Transports afin de réaliser des travaux d'amélioration du rang Saint-Georges;

Attendu que le coût des travaux réalisés, s'élève à 258 366,82 \$, taxes nettes incluses;

Sur la proposition de Monsieur Gino Gagnon, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents:

Que le conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le rang Saint-Georges, conformément aux exigences du Ministère des transports du Québec.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur le rang Saint-Georges, dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adopté.

250-11-2016

DIFFUSION DU RAPPORT DU MAIRE (N/D : 103-130)

Après la lecture du rapport sur la situation financière de la municipalité par le Maire Monsieur Jean Poirier;

Sur la proposition de Monsieur Réjean Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le rapport du Maire soit accepté et distribué gratuitement à chaque adresse civique par le biais du journal municipal de décembre 2016.

Attendu que l'adoption du budget 2017 est prévue pour le 19 décembre 2016 à 18h30.

Adopté.

251-11-2016

**FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL POUR
LA PÉRIODE DES FÊTES (N/D : 102-102)**

Sur la proposition de Monsieur Yves Walsh, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile, décrète la fermeture du bureau municipal pour la période des fêtes du 21 décembre 2016 au 3 janvier 2017 inclusivement.

Adopté.

252-11-2016

**RUE MARTEL (#1506) - SUBVENTION D'AIDE À L'AMÉLIORATION
DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL 2016 (N/D : 208-150)**

Attendu qu'en date du 15 avril 2016, le conseil municipal a adressé une demande, dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal, au député de Portneuf afin de réaliser des travaux d'amélioration de la rue Martel;

Attendu que le coût des travaux réalisés, s'élève à 227 822,08 \$, taxes nettes incluses;

Sur la proposition de Monsieur Denys Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents:

Que le conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur la rue Martel, pour un montant subventionné de 10 000 \$, conformément aux exigences du Ministère des transports du Québec.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la rue Martel, dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adopté.

253-11-2016

**RUE MARTEL (#1506) - SUBVENTION D'AIDE À L'AMÉLIORATION
DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL 2016 (N/D : 208-150)**

Attendu qu'en date du 15 avril 2016, le conseil municipal a adressé une demande, dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal, au ministre des Transports afin de réaliser des travaux d'amélioration de la rue Martel;

Attendu que le coût des travaux réalisés, s'élève à 227 822,08 \$, taxes nettes incluses;

Sur la proposition de Monsieur Réjean Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents:

Que le conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur la rue Martel, pour un montant subventionné de 30 000 \$, conformément aux exigences du Ministère des transports du Québec.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la rue Martel, dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adopté.

254-11-2016

**CONTRAT DE TRAVAIL AVEC MONSIEUR
BRUNO BOIVIN (N/D : 305-140)**

Attendu que par notre résolution numéro 160-06-2016, nous avons confirmé l'embauche de Monsieur Bruno Boivin, à titre d'inspecteur en bâtiment sur une base de 3 jours par semaine, à raison de 7 heures par jour de travail, au retour du congé de maternité de Madame Laurie Mimeault. De plus, à compter du 1^{er} juin 2016, ce dernier était intégré au contrat de travail des employés municipaux, à l'échelon numéro 3;

Attendu que par notre résolution numéro 183-07-2016, nous avons accepté que l'embauche de Monsieur Bruno Boivin, à titre d'inspecteur en bâtiment soit sur une base de 5 jours par semaine et ce à compter du 11 juillet 2016;

Sur la proposition de Monsieur Gino Gagnon, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents:

Que le conseil municipal reconnaît, qu'à compter du 31 octobre 2016 et jusqu'au 31 décembre 2017, Monsieur Boivin soit rémunéré selon l'échelon numéro 4 du contrat de travail à intervenir entre la Ville et ses employés municipaux.

Adopté.

255-11-2016

CAMPAGNE NOËL DU PAUVRE 2016 (N/D : 102-102)

Attendu que Monsieur Antoine Paquette est le président organisateur pour le Noël du Pauvre, le 2 décembre 2016;

Sur la proposition de Monsieur Yves Walsh, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile prête la salle gratuitement à l'organisme et défraie les frais de l'envoi postal d'un communiqué au montant d'environ 181,16 \$.

Adopté.

256-11-2016

**SÉANCE SPÉCIALE POUR ADOPTION DU
BUDGET 2017 (N/D : 102-102)**

Attendu que la date de la séance spéciale pour adoption du budget 2017 doit être précédée d'un avis public dans le journal municipal du 26 novembre 2016;

Sur la proposition de Madame Lise Julien, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile fixe au 19 décembre 2016 à 18h30 la séance spéciale pour l'approbation du budget 2017.

Adopté.

257-11-2016

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR 2017 (N/D : 102-102)

Attendu qu'en vertu de l'article 319 de la Loi sur les Cités et Villes, le conseil doit établir et publiciser le calendrier des séances publiques du conseil pour l'année prochaine;

Attendu que l'année 2017 sera une année d'élection et que selon l'article 314.2 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, il n'est pas possible pour le conseil de siéger à compter de 16h30 le 30^e jour précédant le scrutin.

Attendu que le règlement #04-2001 et ses amendements gèrent déjà les séances publiques du conseil municipal;

Sur la proposition de Monsieur Denys Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile établit le calendrier des séances du conseil pour 2017 en conformité avec le règlement #04-2001, à savoir à 19h00 les jours suivants:

- lundi 9 janvier
- lundi 13 février
- lundi 13 mars
- lundi 10 avril
- lundi 8 mai
- lundi 12 juin
- lundi 10 juillet
- lundi 14 août
- lundi 11 septembre
- lundi 2 octobre
- lundi 13 novembre
- lundi 11 décembre

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la Ville.

Adopté.

258-11-2016

NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT (N/D : 102-102)

Sur la proposition de Monsieur Yves Walsh, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile nomme Madame Lise Julien au poste de mairesse suppléante pour la période du 14 novembre 2016 jusqu'à la séance de novembre 2017.

Qu'en cas d'impossibilité de la part du maire Jean Poirier et de la mairesse suppléante Lise Julien, le conseil autorise les autres conseillers de la Ville de Saint-Basile à siéger comme maire suppléant, soit : Gino Gagnon, Denys Leclerc, Réjean Leclerc, Claude Lefebvre, Yves Walsh.

Adopté.

RAPPORT DES COMITÉS

Les élus présents donnent un compte-rendu des comités et des dossiers pour lesquels ils sont responsables.

259-11-2016

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur la proposition de Madame Lise Julien, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que cette assemblée de la Ville de Saint-Basile soit et est levée à 21h00.

Adopté.

Jean Poirier, maire

Joanne Villeneuve, greffière